

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 29 Messidor

(Ere vulgaire).

Dimanche 17 Juillet 1796.

*Le prix de la Souscription est , pour Paris , de 9 livres pour trois mois ,
16 livres pour six mois , et 30 livres pour un an .
Pour les départemens et l'étranger , il est actuellement de 13 liv. 10 sols
pour trois mois , 5 liv. pour six mois , et 48 liv. pour un an .
Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue .*

*Détails sur la composition du cabinet du grand-duc de Toscane , et sur les dispositions du peuple Toscan . —
Départ des régimens prussiens qui doivent former la ligne de démarcation . — Déclaration du ministre prus-
sien aux ministres étrangers , sur la destination de ces troupes . — Victoire remportée par l'armée d'Italie . —
Message du directoire exécutif au conseil des cinq cents , sur l'entière soumission des chouans et des vendéens .
Résultat du comité général .*

ITALIE.

*Extrait d'une lettre écrite de Florence , le 20 juin ,
aux Auteurs du Journal .*

Au moment où de nouveaux rapports vont se former entre la république française & la Toscane, vous desirez que je vous fasse connoître le grand-duc, ses ministres & les dispositions des Toscans : je vais tâcher de vous satisfaire. Je serai vrai, dussai-je ne tracer que des éloges ; car j'aime encore plus la vérité que je ne hais les princes.

Le grand-duc est un honnête homme ; le bonheur du peuple paroît être sa première passion : il a profité de l'éducation soignée qu'il a reçue, & ne manque ni d'instruction, ni de lumières ; il est sincèrement bon catholique, mais sans bigoterie & sans intolérance : le regne de l'espionnage a fini avec Léopold. Le grand-duc actuel n'a pas, comme son père, la manie de trop gouverner ; & il est économe, sans être, comme lui, avare & tésauriseur.

La grande-duchesse n'a aucune influence dans les affaires d'état. Les instructions que sa mère, la reine de Naples, lui a données à cet égard ont été inutiles jusqu'à présent, & probablement le seront toujours.

M. Manfredini, qui a été gouverneur du grand-duc, & continue encore d'être son mentor, doit sa fortune à son mérite. Cadet d'une famille noble de Rorigo, dans l'état de Venise, il entra au service de Joseph II, qui le distingua & le désigna à son frère comme très-capable

de diriger l'éducation de ses enfans. On lui accorde beaucoup de lumières, une grande connoissance des hommes, l'amour de la justice & de la bonté sans faiblesse. Il est estimé par les hommes éclairés, aimé par le peuple, haï & calomnié par les aristocrates. Ce qu'on doit surtout louer en lui, c'est un noble mépris de la calomnie, sans ombre d'ostentation, & une attention délicate de ne pas se laisser attribuer le mérite de certaines déterminations, quoique dues, au moins en partie, à sa sage prévoyance. Dès le tems où Léopold vivoit encore, M. Manfredini étoit partisan déclaré de la paix. Il osa donner le conseil d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Paris pour confirmer & consolider l'alliance entre la France & l'empereur. Ce conseil auroit probablement prévalu si Léopold avoit vécu, & alors que de calamités épargnées à l'Europe ! C'est aussi d'après l'avis de M. Manfredini que le grand-duc a adopté le système de neutralité auquel il n'a renoncé que lorsque les menaces des Anglais sembloient avoir l'approbation de la cour de Vienne ; aussi s'est-il hâté de faire la paix avec la France, dès qu'il l'a pu, sans s'exposer à la vengeance britannique.

M. Seratti, qui est à la tête de tous les départemens en qualité de premier ministre, est un homme éclairé & intègre. Plutôt que de se rendre l'instrument d'une résolution qu'il n'approuveroit pas, il se retireroit du ministère. C'est ce qu'il fit sous Léopold. Bien des personnes, en reconnoissant son mérite, lui reprochent une prudence trop timide, & prétendent que cette faiblesse a été nuisible à l'état dans le tems que M. Seratti étoit

gouverneur de Livourne. Il y a aussi des personnes qui l'accusent d'être trop favorablement disposé pour les Anglais. Le grand duc, pour ne pas se priver des services de M. Seratti, & prévenir en même-tems tout sujet de plaintes, a consenti qu'il remit le portefeuille des affaires de France au chevalier Fossumbrune.

Les autres ministres, M. Martini, directeur de la secrétairerie d'état, & M. Schmidweiller, ministre des finances, n'ont pas d'influence hors de leurs départemens. Le premier a tous les talens d'un habile ministre; les connoissances du second ne passent pas les limites de la comptabilité.

De tout tems la Toscane a été le pays d'Italie où l'on a pensé avec le plus de liberté: aussi est-ce celui où la révolution française a le plus de partisans, quoique ce ne soit pas à beaucoup près celui où les mécontents sont en plus grand nombre. On y remarquoit, il y a quatre à cinq ans, beaucoup d'anglomanie, sur tout à Florence & à Livourne. Dans la première ville il y avoit toujours un certain nombre de familles anglaises qui y faisoient une dépense considérable; il étoit bien naturel que les Anglais y fussent bien accueillis. Comme ils font le principal commerce de Livourne, ils y ont beaucoup de crédit & d'amis. Les Français n'y sont pas reçus avec la même faveur, & quelquefois même ils ont eu de justes sujets de plaintes. Le gouverneur actuel, M. Spannoch, pensionnaire de la cour de Naples, n'est gueres propre à les faire cesser. On est surpris que le grand-duc ait fait un pareil choix pour une place si difficile, & l'on croit qu'il a cédé aux recommandations de la reine de Naples, dont madame Spannoch est une des favorites. Les Français mettront vraisemblablement à Livourne un gouverneur qui ne sera pas si agréable à sa majesté & aux Anglais.

De Gênes, le 30 juin.

On attend avec impatience la réponse du directoire exécutif de France sur la délibération prise par notre gouvernement, relativement à l'expulsion du comte Girola, ministre de l'empereur.

On vient de recevoir une dépêche de M. Cataneo, que le gouvernement a député auprès du général Buonaparte. Il y a eu à ce sujet une séance extraordinaire du petit conseil, dont le résultat a été, à ce qu'il paroît, la nomination du noble Vincent Spinola, pour aller à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire & envoyé extraordinaire. Ceux qui connoissent son caractère & ses principes doutent qu'il consente à accepter cette mission, ou il ne pourroit être utile aux Gênois qu'autant qu'il réussiroit à effacer de l'esprit des membres du directoire les impressions défavorables qu'ils peuvent avoir reçues sur la démarche de quelques feudataires membres du gouvernement.

D'autres dépêches sont arrivées hier après-midi; malgré le jour de fête, les colleges se sont assemblés sur le-champ, & aujourd'hui on convoque le petit conseil. Rien n'a transpiré sur le contenu de ces dépêches; mais le bruit court que les Français veulent exiger des Gênois une somme considérable, qu'on fait monter à plusieurs millions, & qu'ils exigent en outre qu'on ferme l'entrée de nos ports, & sur-tout du golfe de la Spezzia, à tous les vaisseaux de guerre & navires marchands anglais. Les partisans de la coalition cherchent à accréditer le bruit vraisemblable de la première demande, dans la vue d'animer le peuple & de l'indisposer contre les principes

de la révolution française. Quant à la seconde demande, on ne peut être étonné que les Français cherchent à écarter les Anglais des côtes de l'Italie & à leur en fermer tous les ports.

On écrit de Madrid, que le général Pérignon a déjà porté la même réclamation pour les ports d'Espagne au cabinet espagnol, qui non-seulement est disposé à s'y conformer, mais qui ne paroît pas éloigné d'une rupture ouverte avec la Grande Bretagne.

PRUSSE.

De Brandebourg, le 1^{er} juillet.

Le commissariat de l'armée, la boulangerie, l'hôpital, ainsi qu'un corps d'artillerie avec six batteries, sont partis de Berlin pour se rendre à Minden, & les régimens destinés à former une armée d'observation sur le Weser en sont mis en marche pour leur destination.

Le comte de Haugwitz a donné officiellement connoissance de cet armement à tous les ministres étrangers, & leur déclarant « que cette mesure avoit pour unique objet de protéger le nord de l'Allemagne, sans que le roi songeât à prendre aucune part aux hostilités entre les puissances belligérantes, & notamment à l'égard des Provinces-Unies ».

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 2 juillet.

Deux anglais, le lord Valentia & M. Gawler, sont arrivés de Londres ici ces jours derniers, avec leurs seconds & leurs chirurgiens pour terminer une affaire d'honneur en combat singulier. Ils se rendirent le 28 du mois dernier au lieu du rendez-vous à trois milles de cette ville. Les deux combattans déchargèrent ensemble leurs pistoles; M. Gawler ne fut point atteint; mais il blessa le lord Valentia au-dessus du sternum près du col. On a extrait la balle de la blessure que l'on ne croit pas mortelle.

Les troupes bataves qu'on avoit envoyées à l'armée de Sambre & Meuse après la défaite du général Lefevre, ont montré une grande répugnance à se battre contre les allemands, avec lesquelles elles prétendent n'avoir rien à démêler. C'est cette disposition qui a occasionné la grande désertion qui s'étoit mise dans ces troupes.

Charles, prince de Saxe, ci-devant duc de Courlande, est mort à Dresde le 16 juin, dans la 65^e année de son âge. Il ne laisse qu'une fille de son mariage avec la princesse Peninska. On se rappelle que son duché de Courlande venoit d'être réuni à la domination de la Russie.

F R A N C E.

De Paris, le 28 messidor.

Il vient de se former, maison Matisiac, place des Victoires, un établissement dont l'objet est d'escompter le papier solide à un modique intérêt; de recevoir gratuitement des dépôts, & d'en vendre la valeur à vue sur ordre, ou sur des acceptations payables à domicile. Il est à désirer que cet établissement prospère; car il seroit aussi favorable au commerce que nuisible à l'agioage.

Le jury d'accusation du tribunal de la Seine, devant lequel ont été traduits Babeuf & tous les prévenus de la conspiration de floréal, au nombre de 32, a prononcé

qu'il y avoit lieu à accusation. En conséquence, ils seront renvoyés dans la ville où siégera la haute-cour nationale, pour être jugés avec Drouet.

Le général Jourdan, dans une lettre au directoire datée de Welmunster, confirme les détails que nous avons donnés hier sur les trois affaires des 18, 19 & 20; il en résulte que le 21 toute l'armée de Sambre & Meuse se trouvoit entre la Lahn & le Mein, & que rien ne s'opposoit plus à sa marche rapide sur Francfort, où on dit dans quelques papiers qu'elle est déjà arrivée.

Les lettres du général Buonaparte, datées de Roverbella, le 17 & le 18 messidor, portent que depuis l'ouverture de la campagne nous avons pris à l'ennemi 60 pièces de canon de campagne & 6 centis dix-neuf pièces de siège. Au total 679 canons. Ce général ajoute qu'il fait mettre en règle tous les inventaires pour les envoyer au directoire.

Sa lettre du 13 contient les détails suivans :

« Après la bataille de Borghetto, citoyens directeurs, les ennemis se sont retirés sur les hautes montagnes pour nous défendre les issues du Tyrol; ils ont tiré des lignes, qu'ils ont fortifiées avec beaucoup de soin, entre la tête du lac de Garda & l'Adige. Massena ordonna au général Joubert d'attaquer les ennemis par la Bochetta di Campion. Le chef de bataillon Marchand se mit en marche, tourna l'ennemi par la droite; ce fut le signal de l'attaque. Les armes sur le bras, & sans tirer un seul coup, nos soldats gravirent les rochers escarpés, tuèrent 100 hommes, prirent 200 prisonniers, avec 400 tentes & tous les bagages.

» Pendant ce tems-là, le chef de bataillon Recto, officier de la plus grande bravoure, tourna l'ennemi par la gauche, s'empara de l'excellente position de Balone, tua 300 hommes & fit 70 prisonniers.

» L'ennemi a abandonné des retranchemens que nous n'aurions pas construits en six mois; tout a été culbuté, & un mois de fatigues & de peines est perdu dans un instant.

» Voilà le premier combat qui a eu lieu entre les deux armées, depuis que le nouveau général la commande.

» J'irai bientôt attaquer l'escadre autrichienne qui tient le lac de Garda ».

Une seconde lettre, de la même date, porte que la garnison de Mantoue a fait une sortie, mais qu'elle est rentrée plus vite qu'elle n'étoit sortie, en laissant une cinquantaine de morts.

VARIÉTÉS.

La pièce qu'on va lire a été publiée à Londres telle qu'on la publie ici. Nous n'y ajouterons aucune réflexion.

DIALOGUE entre M. Alexandre Lameth et M. Cartier, sous-secrétaire d'état du département de M. le duc de Portland, à Burlington, le 22 avril 1795.

M. de Lameth. Monsieur, j'ai l'honneur de me rendre à l'invitation que vous m'avez adressée hier.

Le sous-secrétaire d'état. Vous êtes venu en Angleterre sans être muni de passe-port.

M. de L. Je suis étonné, monsieur, que vous ne soyez pas mieux informé par les agens de votre département. Aussitôt que j'ai été débarqué à Gravesend avec les autres passagers, j'ai remis mes passeports du roi de Prusse

& du ministre d'Angleterre à Hambourg, à un préposé qui en a fait six expéditions pour l'administration; en arrivant à Londres, mon premier soin a été de me mettre en règle vis-à-vis d'un juge de paix.

Le S. S. d'état. Monsieur, je suis fâché d'être obligé de vous annoncer que M. le duc de Portland m'a chargé de vous signifier que vous ne pouvez pas rester en Angleterre.

M. de L. Un des principes les plus sacrés pour moi est d'obéir aux loix du pays où je suis; mais il y a deux observations qu'il m'est permis, je crois, de vous faire; l'une, que je suppose qu'il seroit dans la justice d'annoncer à un homme de mon caractère les motifs pour lesquels on lui refuse l'hospitalité; l'autre, que ma santé ne me permet pas de partir dans ce moment.

Le S. S. d'état. Monsieur, le gouvernement a des raisons qu'il ne se croit pas obligé de faire connoître; & quant à votre santé, est-ce que vous êtes malade?

M. de L. Tellement malade, monsieur, que depuis quinze jours que je suis ici, j'en ai passé dix dans mon lit. Il me semble qu'en se refusant à consulter les droits de l'hospitalité, on ne peut repousser ceux de l'humanité.

Le S. S. d'état. Monsieur, l'ordre de M. le duc est que vous partiez sans délai.

M. de L. On ne peut résister à la force, & j'en suis suffisamment instruit par trente-neuf mois de prison, dont vingt-trois dans un souterrain. Ne pourroit-on pas, monsieur, prendre un de ces moyens usités dans les gouvernemens fortement organisés, en Russie, par exemple, où un soldat qui vous suit rend compte de toutes vos actions?

Le S. S. d'état. Non, monsieur, cela ne se peut pas.

M. de Lameth. Eh bien, monsieur, puisque cela ne suffit pas en Angleterre, comme il y a un danger physique à ce que je parle dans ce moment, ne pourroit-on pas me donner une garde?

Le S. S. d'état. Si le gouvernement permet, monsieur, que vous restiez ici, je suis chargé de vous avertir qu'on vous donnera une garde & qu'il vous sera défendu de voir personne.

M. de Lameth. Ma foi, monsieur, je suis obligé de vous dire qu'il a été un tems où j'aurois pu, d'un mot, faire renvoyer les Anglais qui étoient en France, & où, je vous avoue, j'aurois été moins embarrassé de donner les motifs de leur expulsion, qu'on pourroit l'être à mon égard.

Le S. S. d'état. Excusez-moi, monsieur; ceci est une exception; car beaucoup d'autres Français restent en Angleterre.

M. de Lameth. Il est vrai, monsieur, beaucoup de Français restent en Angleterre; mais c'est aussi une exception qu'un Français parmi eux qui n'a pas porté les armes contre la France. Si c'est pour ceux qui ont servi contre leur patrie que sont réservés les faveurs du gouvernement britannique, j'ose me flatter de ne jamais les mériter.

Le S. S. d'état. Monsieur, l'ordre que je vous ai fait connoître est celui de M. le duc de Portland, & je n'y peux rien changer.

M. de Lameth. Je comprends fort bien, monsieur, que vous n'êtes qu'un porteur d'ordres, & c'est par la même raison que vous devez rendre compte à M. le duc de mes observations; dans tous les cas j'obéirai.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozère).

Séance du 28 messidor.

On lit le message suivant du directoire exécutif.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

« Une guerre intérieure dévastait depuis long-tems les plus belles contrées & menaçoit d'entraîner la république à sa ruine. Tout ami de la patrie qui avoit considéré notre situation d'un coup-d'œil attentif, en redoutoit infiniment plus les suites que celles de nos guerres extérieures. Les discordes civiles portent un caractère de passion & d'opiniâtreté qui les rend presque toujours interminables. Ici le fanatisme le plus exalté uni aux opinions politiques en augmentoit tous les dangers.

Diverses circonstances dont il seroit trop douloureux de rappeler le souvenir, avoient encore aliéné les esprits & avoient mis la rage dans le cœur de ceux là même, qui n'avoient été entraînés à prendre les armes que par la crainte ou par la force de l'exemple. Un pays d'une nature tout à fait extraordinaire, favorisoit la défense & les efforts des rebelles à un point, que peuvent seuls, concevoir ceux qui l'ont parcouru.

Une population immense étoit levée & armée toute entière. Elle étoit composée d'hommes sobres, patiens, courageux, extrêmement opiniâtres & ignorans, livrés à la crédulité & à la superstition. Des secours nombreux en hommes, en argent & en munitions fouroient par l'Angleterre entretenoient sans cesse cette playe. Ses progrès étoient effrayans, & il étoit à craindre que, gagnant de proche en proche, elle ne s'étendit rapidement sur toutes les parties du territoire français.

Gloire immortelle à l'armée des côtes de l'Océan ! Il est enfin vrai de le dire aujourd'hui, cette guerre affreuse de la Vendée & des Chouans est éteinte. Les habitans de l'Ouest ont livré leurs armes aux chefs militaires & aux autorités. Un grand nombre de chefs de rebelles ont été pris ou tués. Ceux des émigrés qui n'ont pas trouvé la mort sur la terre de la liberté, ont gagné en grande hâte l'île ambitieuse qui les avoisine. Les routes routes publiques sont devenues libres : depuis les Deux-Sevres jusqu'à la Manche & depuis le Finistère jusqu'à la Seine, on peut voyager sans escorte, & tout annonce que les habitans de ces départemens, sentant l'extrême besoin du repos, ne renonceroient pas à leur tranquillité pour quelque cause que ce fût, lors même qu'ils ne s'en seroient pas ôté les moyens, en livrant leurs armes & leurs munitions, & en se soumettant entièrement à toutes les loix de la république. Ce n'est pas sans doute qu'on ne doive s'attendre encore à des désordres particuliers, suite inévitable des guerres civiles, mais le gouvernement emploiera tous ses soins pour les réprimer, & déjà il s'occupe à réorganiser les autorités républicaines dans ce pays, & à lui faire oublier les maux de la guerre.

Il est impossible de vous faire connoître en détail combien est grande la reconnaissance que la patrie doit à l'armée des côtes de l'Océan & au brave général dont elle

a secondé les talens. La misère de cette armée étoit profonde, & sa gloire, pour ainsi dire, obscure. Car, pour ne pas faire triompher nos ennemis extérieurs & intérieurs, le gouvernement osoit à peine publier les victoires & les traits innombrables d'héroïsme qui l'ont distinguée, puisqu'ils étoient en même tems la preuve de la grandeur du mal qui nous dévorait. Cependant les soldats, les officiers & les généraux qui composent cette brave armée, n'ont pas cessé de poursuivre les ennemis de la patrie avec un zèle au-dessus de tout éloge, & de se sacrifier pour amener à sa fin une guerre qui n'a pu être terminée que par le concours simultané d'un courage inébranlable, d'une fermeté & d'une patience à toute épreuve ; d'une sagesse profonde, d'une activité soutenue & de la plus saine politique.

Telle a été, citoyens représentans, la conduite de l'armée de l'Océan & ses résultats.

Nul service plus grand ne fut rendu à la république, & la gloire qui doit en être la suite ne peut être effacée par aucune autre.

Le directoire exécutif est persuadé que d'après le tableau exact qui vient d'être mis sous les yeux du corps législatif, il éprouvera une véritable satisfaction de ce qu'on lui aura fourni l'occasion de donner à l'armée des côtes de l'Océan les témoignages honorables de la reconnaissance publique qu'il a déjà donnés aux autres armées.

Signé, CARNOT, président.

Le conseil déclare que l'armée des côtes de l'Océan a bien mérité de la patrie. Il charge ensuite la commission des inspecteurs d'écrire aux membres absens par congé, de revenir à leur poste dès que leur congé sera expiré.

Nota. Le conseil se forme par continuation en comité général. A quatre heures & demie la séance est rendue publique & diverses résolutions sont prises. Ces résolutions, résultat des délibérations du conseil en comité général depuis sept jours, sont relatives aux transactions entre particuliers ; elles seront libres à l'avenir & payées pour le passé d'après une échelle de proportion calculée d'après la perte que le papier-monnaie a essuyé depuis sa création. Dupuis, par motion d'ordre, a fait une vive sortie contre les comités généraux. Il a comparé le conseil à ces prêtres de l'antiquité, qui, renfermés dans leur sanctuaire n'en ouvroient les portes au peuple que pour lui lancer leurs oracles. Bourdon vouloit que Dupuis fût censuré pour s'être permis lui-même une si violente censure d'un des articles de la constitution. On a passé à l'ordre du jour. Nous donnerons demain les détails.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 28 messidor.

Le directoire exécutif fait passer au conseil le message rapporté ci-dessus au conseil des cinq cents.

Le conseil approuve la résolution relative à la classification des dépenses.

Sur le rapport de Vernier, le conseil a approuvé la résolution qui met une nouvelle somme de 2 millions à la disposition du ministre de la police générale.

Par une loi du 6 messidor le prix de l'affranchissement des ouvrages périodiques a été fixé à 2 sols en numéraire par chaque feuille d'impression & au-dessous; il en résulte que chaque abonnement de trois mois coûtera de port 9 livres, celui de six mois 18 livres, & celui d'un an 36 livres. Nous serions forcés d'augmenter nos prix dans la même proportion, si par économie pour nos souscripteurs, nous ne réunissions deux ordinaires en un. Par ce moyen, l'augmentation ne sera que de moitié, c'est-à-dire, de 4 liv. 10 sols, 9 liv. & 18 livres. En la joignant au prix principal ancien, l'abonnement sera porté dès ce jour 28 messidor, époque de l'exécution de la loi, à 13 liv. 10 sols pour trois mois, 25 liv. pour six mois & 48 liv. pour l'année.

Quant aux abonnemens déjà souscrits, comme l'augmentation actuelle provient d'une force majeure, & n'a pu être prévue par nous lorsque nous avons fixé les derniers prix de l'abonnement, nous sommes obligés de suspendre dès ce jour les souscriptions qui datent de prairial; mais nous nous engageons à expédier les feuilles suspendues aux abonnés du 1^{er} prairial qui enverront 30 sols de supplément en numéraire, & à ceux du 15 prairial qui nous feront passer 45 sols; ces supplémens ne sont que le remboursement des frais de poste.

Les abonnés des 1^{er} & 15 messidor seront servis seulement jusqu'aux 15 & 30 thermidor, à moins qu'ils ne fassent passer un supplément de 3 livres.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux souscripteurs qui ont payé en mandats ou en assignats.

A l'égard des souscripteurs, soit des départemens, soit de l'étranger, qui ont payé en numéraire, pour leur éviter le soin d'envoyer des supplémens, nous abrègerons la durée de leurs abonnemens, de quelque époque qu'ils soient, au prorata de l'augmentation des nouveaux frais de poste, & nous aurons soin de les prévenir de l'expiration de leur abonnement par un avis particulier.

Toute lettre non affranchie ne sera point reçue.

Nous demandons grâce à nos lecteurs pour ces détails fastidieux, mais devenus indispensablement nécessaires.

Fuite de la cour de la cour de l'électeur palatin. — Prise faite par les Anglais de l'établissement hollandais de Colombo, dans l'isle de Ceylan. — Duel singulier arrivé en Angleterre. — Détails sur les mouvemens de l'armée du général Jourdan. — Victoire complète remportée par l'armée du Rhin et Moselle. — Prise de quinze cents prisonniers autrichiens. — Résolutions diverses.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Manheim, du 6 juillet.

Les troupes qui se rassemblent dans nos environs & du côté d'Heidelberg sont innombrables. On a jetté six ponts sur le Neckar pour faciliter le passage des troupes qui doivent nous arriver du Bas-Rhin, & qui ont déjà passé le Mein.

La cour de Manheim a quitté sa résidence de Carlsruhe, & beaucoup de familles ont suivi son exemple. Les scènes déplorables, dont nous nous attendons à être les spectateurs, ont jetté par-tout la consternation & l'effroi.

On écrit de Pirmasens que l'aérostas qui est à la suite des armées françaises s'est élevé sur la rive gauche du Rhin & a passé ce fleuve au bruit d'une salve d'artillerie, de 200 tambours & d'une musique guerrière. Cet instrument nouveau d'observation va joindre l'armée du Rhin & Moselle, & lui préparer sans doute de nouveaux succès; à moins que la paix ne vienne mettre un terme à nos calamités. On commence à parler de nouveau de pacification; & les lettres de Bâle portent que le ministre autrichien a vu pour la première fois l'ambassadeur Barthélemy.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 6 juillet.

Le roi vient de recevoir deux beaux chevaux arabes que l'empereur lui envoie en présent, & qui ont été amenés ici par deux personnes de distinction.

La gazette officielle de Londres vient de publier la proclamation du roi qui proroge la tenue du nouveau parlement du 12 de ce mois au 16 du mois prochain. Ce qui n'indique pas que le parlement se rassemblera effectivement le 16 août; seulement cela peut avoir lieu si quelque circonstance urgente le rend indispensable; mais il y a toute apparence qu'une nouvelle prorogation portera à une époque plus éloignée & dans le commencement de l'hiver l'ouverture de ce nouveau parlement.

On mande de Calcutta, dans les Indes Orientales, que l'amiral Rainier a laissé à la rade de l'isle du Prince de Galles, le *Suffolk* & le *Centurion*, les deux plus gros vaisseaux de son escadre, pour protéger les détroits, & qu'il est allé, avec les bâtimens légers, attaquer les Moluques.

On apprend en même-tems la prise du *Triton*, vaisseau de la compagnie des Indes, dans sa traversée de Madras au Bengale.

Des lettres du gouvernement de Saint-Hélène portent que l'établissement de Colombo, dans l'isle de Ceylan, est actuellement entre les mains des Anglais. Suivant d'autres avis, le mécontentement qui s'étoit manifesté dans nos troupes des Indes est entièrement dissipé, par une suite des arrangemens qu'on a faits pour satisfaire les officiers mécontents.

Extrait d'une lettre particulière, écrite de Ramsgate, du 4 juillet.

Les duels deviennent plus fréquens de jour en jour. Ce perfectionnement des mœurs modernes doit plaire à Edmund Burke, qui regrettoit si amèrement, dans ses

*Réflexions sur la révolution de France, l'extinction de l'esprit chevaleresque en Europe; mais comme il a l'âme plus sensible encore que son imagination n'est romanesque, il ne pourra apprendre, sans en être ému, les déplorable effets de ce triste emploi du courage, dans un duel qui vient d'avoir lieu ce matin tout près d'ici. Un militaire & un jeune gentilhomme du voisinage aimoient une femme du canton, qui étoit prête à épouser le premier. Les deux rivaux eurent une querelle & se donnerent rendez-vous dans un champ voisin. Ils étoient convenus de ne point prendre de seconds, & de se battre de manière qu'un des deux au moins y perdit la vie. En conséquence ils s'armèrent de pistolets & se tirèrent ensemble à bout portant; le militaire tomba mort sur le coup. Son adversaire reçut en même-tems une balle dans la poitrine qui ne lui ôta pas la vie sur-le-champ. Ses plaintes furent entendues d'un paysan qui passoit & qui le transporta dans la maison d'un fermier. On fit venir un chirurgien; mais les secours de l'art furent sans effet. Le blessé raconta les détails du combat, remit une lettre pour la femme qui en étoit l'objet, & expira quelques momens après. Cette femme, en apprenant le malheur dont elle étoit la cause involontaire, désespérée d'ailleurs de la mort de celui qu'elle aimoit, alla se précipiter dans la mer du haut de la petite tour qui donne sur ce qu'on appelle *Pagvbell-Bay*. Par un hazard très-heureux, elle surnagea quelque tems sur l'eau, très-chargée de sel. On eut le tems d'aller à son secours; & quoiqu'elle eût déjà perdu connoissance, on est parvenu à la rappeler à la vie, &c.*

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 26 messidor.

L'armée française commandée par le général Jourdan continue à marcher de succès en succès sur la rive droite du Rhin. Cette armée est composée de sept divisions formant ensemble des forces imposantes. Elle est actuellement entièrement au-delà de la Lahn; l'aile gauche composée par les divisions des généraux Lefebvre & Collaud, se dirige sur Francfort (où elle est entrée), & dans sa marche rapide elle ramassa un grand nombre de prisonniers autrichiens qui étoient restés sur les derrières après la défaite de leur armée. Cependant, le but principal des généraux français, qui étoit de couper la retraite au corps d'armée du général Wartensleben & de l'empêcher d'effectuer sa jonction avec le corps de réserve qui étoit en avant de Francfort, n'a point réussi. On ne croit pourtant pas que les autrichiens se hasardent à tenter le sort des combats pour couvrir cette ville, & on présume avec quelque apparence de fondement, qu'ils vont se retirer au-delà du Mein. Le quartier-général de l'armée qui étoit à Montabaur doit être transféré à Limbourg sur la Lahn.

Le général Poncet avec un corps de cinq mille hommes forme le blocus de la forteresse d'Ehrenbreitstein. Il paroît que l'on veut, cette fois, en faire le siège avec vigueur, puisque des ordres ont été donnés pour y envoyer de Dusseldorf & de Coblenz, une grande quantité de grosse artillerie & de mortiers du plus gros calibre, ainsi que beaucoup de munitions de guerre, & sur-tout des travailleurs.

Les Français viennent de faire des réquisitions considérables de bêtes à cornes sur la rive droite du Rhin, afin de fournir à l'approvisionnement des armées. Rien

n'égale la misère & la désolation des habitans de cette malheureuse contrée, qui tour-à-tour sont dépouillés par leurs amis & par leurs ennemis.

Hier matin une guillotine a été placée en cette ville, & l'après-midi un criminel a péri par ce genre de supplice nouveau pour nous.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

De Tours, le 14 messidor.

Le général de brigade Bonnard, agent militaire du gouvernement dans les départemens de Loir & Cher, Indre & Loire, Sarthe, &c., a été condamné, le 2 courant, par contumace, à cinq années de fers, par une commission militaire, formée par l'ordre du directoire exécutif & les instructions du ministre de la guerre, pour avoir produit de fausses quittances à l'appui de ses dépenses, dont le montant s'est élevé à 4 millions assignats, dans l'espace de trois mois.

Ce jugement a été prononcé aux applaudissemens d'un auditoire nombreux, mais au regret de quelques individus, pour lesquels il est d'un mauvais présage.

Il faut observer que le général Bonnard s'est sauvé de la maison d'arrêt de Blois, & qu'on prétend qu'il est à Paris.

De Paris, le 29 messidor.

Un papier public annonce que Barras, membre du directoire, a réuni à Suranne, le 14 juillet, quelques patriotes des deux conseils, avec lesquels il a célébré l'anniversaire de ce jour si célèbre de notre révolution.

Le brave général Moreau a adressé au directoire exécutif, sous la date d'Ettingen, le 23 messidor, les détails suivans de ses opérations ultérieures après la bataille de Rastadt.

L'ennemi avoit pris une position avantageuse en avant d'Ettingen; sa droite s'étendoit vers le Rhin, & sa gauche à Rotensolthe, près l'abbaye de Fravenall.

Moreau étoit instruit, par des prisonniers faits à Rastadt & venant de Mayence, des grands renforts que l'archiduc Charles avoit reçus & de ceux qu'il attendoit de jour en jour; il savoit que le corps des Saxons avec le reste des divisions de l'armée de l'archiduc, amenées par les généraux Hotze & Vernek, devoient joindre le même jour les forces de l'archiduc.

Aussi-tôt il fit les dispositions les plus promptes & les plus savantes pour attaquer l'ennemi en front & sur ses deux flancs. Le général Saint-Cyr eut ordre de joindre Moreau par la vallée de la Murg. Cette jonction s'étant effectuée, le commandement du centre de l'armée fut confié à ce général, qui fut chargé de déborder la gauche de l'ennemi & d'attaquer toutes ses positions aux sources de la rive d'Alb.

Le général Desaix, commandant l'aile gauche, eut ordre d'attaquer le corps que l'ennemi avoit entre les montagnes & le Rhin; & cette aile devoit s'appuyer au village d'Ettingen.

Cette disposition a eu tout le succès qu'on devoit s'en promettre. L'ennemi a opposé la résistance la plus vive à Herculb, Frawenalb, & aux hauteurs de Rotensolthe;

l'élite de son infanterie les défendoit ; une artillerie nombreuse, trois bataillons de grenadiers, quatre régimens d'infanterie, un bataillon de croates, un d'infanterie légère, quatre escadrons de cavalerie, ayant ordre d'y tenir jusqu'à la dernière extrémité. Nos troupes y ont déployé un courage & une opiniâtreté admirables. Nous avons été repoussés quatre fois, & ramenés au pied de cette montagne noire. La cinquième charge, renforcée d'une partie de la réserve, faite en colonne, autant que le terrain pouvoit le permettre, a complètement réussi : l'ennemi, par-tout poursuivi à la baïonnette, a été mis dans une déroute complète ; on lui a pris une pièce de canon, fait 1100 prisonniers, 12 officiers, un supérieur. Sa perte en tués & blessés est énorme ; le champ de bataille étoit couvert de ses morts & de ses armes.

L'avant-garde du général Taponier en arrivant à Vilobac, rencontra celle du corps des Saxons, en marche pour prendre position le long de l'Em. Il l'attaqua brusquement & la culbutta ; prit un officier, quelques hussards, chasseurs & 7 chevaux. Tout ce corps se retira principalement sur Pfortzheim. Cette attaque étoit conduite par le général Laroche, qui n'a pas voulu quitter son poste quoiqu'ayant eu une main percée d'une balle à l'affaire de Freudensatt.

L'aile gauche, aux ordres du général Dessaix, a commencé son attaque sur le village de Malsch. Elle a eu également tout le succès qu'on pouvoit désirer ; l'ennemi, fort de quatre régimens & deux corps francs, a mis le plus grand acharnement à le défendre. Ce combat a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Nous y avons fait 500 prisonniers, dont 8 officiers. La perte de l'ennemi a été considérable en tués et blessés.

Notre cavalerie & artillerie légère, aux ordres des généraux Sainte-Suzanne & Delmas, étoient placées dans la plaine, entre Muckensturm & Ettingen, pour soutenir l'attaque du village de Malsch, & contenir celle de l'ennemi, qui a voulu entamer plusieurs charges, ayant à sa tête le prince Charles ; mais le feu de notre artillerie légère & les manœuvres brillantes qu'a fait la réserve du général Dessaix, ont toujours rendu son dessein inutile.

Le succès de cette journée a été complet, & bien intéressant pour les suites de la campagne : 15 à 1600 prisonniers, au moins autant de tués ou blessés, ont bien ébranlé le moral des troupes ennemies. L'ennemi avoit le projet de nous attaquer le lendemain. Le corps des Saxons étoit en marche pour cet objet. Ils comptoient déboucher dans la plaine, par Baden & la vallée de Capel, à six lieues sur les derrières de notre position : c'étoit la dernière ressource du prince Charles ; il y avoit sacrifié tout le Bas-Rhin, & il ne pouvoit pas douter des dangers de Francfort. Quelques-uns des officiers prisonniers nous ont dit que le général Jourdan devoit y être.

Le lendemain, le général Saint-Cyr s'est porté à Newenburg, sur l'Em. L'ennemi a précipitamment abandonné Ettingen, Durlach & Carlsruhe, & s'est retiré derrière Pfortzheim ; il paroît marcher vers le Neckar. On prétend qu'il a envoyé 9000 hommes de garnison à Philisbourg & Manheim, & qu'il abandonne toute la rive droite du Rhin.

L'armée marche à sa poursuite ; dès que je connoîtrai positivement sa position, je ne balancerai pas à l'attaquer.

Après les réflexions générales que nous avons faites sur

les jugemens des commissions militaires, nous croyons utile de faire connoître quelques faits qui nous sont racontés par un homme proscrit à cette époque.

« J'ai été jugé, non d'après des arrêtés, mais sur des écrits publics avant le 13 vendémiaire. Je n'invoquerai point la liberté de la presse ; je n'aurois pas besoin d'élever ici la voix, si ce principe eût été reconnu ; mais, du moins, on me permettra de me récrier sur la qualité de mes juges ; j'ai été condamné par un caporal, par un soldat, par un sergent, &c., sur des écrits où se rencontrent des citations anglaises, italiennes & latines. On m'accuse de m'être défié de la justice, en prenant la fuite ; j'avoue que ma défiance étoit grande, & j'aurois mieux aimé être jugé par l'épée de Peau & du feu. J'ai été interrogé pendant trois jours au comité de sûreté générale ; j'ai été condamné en moins de demi-heure par la commission militaire du Théâtre-Français. J'avois déclaré mon domicile & ma qualité d'électeur ; sur mon jugement, on me désigne comme étant sans qualité & de section inconnue. Ma signature étoit à toutes les pages du procès-verbal de mon interrogatoire ; mon nom est défigurés dans mon jugement ; mais toutes ces irrégularités ne sont rien, en comparaison de ce que je vais raconter. On a condamné, comme mes complices, deux personnes qui n'ont jamais existé ; voici le fait. On me demande au comité de sûreté générale quels étoient les auteurs de certaines observations insérées dans la *Quotidiens*, & qui paroissent choquer l'honneur de la convention nationale : ne voulant exposer personne à l'aveugle fureur de ceux qui s'ont appelés à juger les écrivains dans ces moments tourmentés, je cite deux noms en l'air, *Regnault & Villebois* ; d'après cette simple déclaration, je vois des commissaires de police se détacher sur-le-champ, avec des mandats d'arrêt, pour aller chercher des personnages imaginaires. Peu de tems après, j'échappe par la fuite & par les soins de l'amitié, au supplice qui m'attendoit. Quel fut mon étonnement, lorsque dans ma nouvelle retraite, j'appais que *Villebois & Regnault* étoient, comme moi, condamnés à la peine de mort. Ingénieuse cruauté, m'écriai-je, que celle qui se porte sur des êtres qui n'existent pas ! Heureux siècle, que celui où l'on va chercher dans le néant les hommes qu'on doit livrer à la mort !

« Aujourd'hui le tems a effacé de ces jugemens, ou plutôt de ces prescriptions, ce qu'elles avoient de terrible ; nous avons survécu à nous-mêmes, & nous sommes devenus notre propre propriété : le gouvernement doit achever l'ouvrage du génie conservateur qui a veillé sur nous, & qui nous a arrachés à une mort injuste & inutile pour la patrie. Nous ne sommes plus au tems où l'on faisoit des cartouches avec les pages tutélaires de la constitution ; déjà le gouvernement est sorti de cette sphère étroite de tracasserie, au sein de laquelle il a pris naissance, & il plane au-dessus de toutes les intrigues qui ont donné l'autorité aux uns & la mort aux autres. Pourquoi les chefs de la république ne répètent-ils pas ces paroles de Louis XII : *Ce n'est pas au roi de France à venger les injures faites au duc d'Orléans ?* Les tems sont changés, la constitution est suivie, les anarchistes sont terrassés ; l'opinion publique s'est assez prononcée par le tendre intérêt qu'on témoigne de toutes parts à notre sort. Brisez enfin les tables de Sylla & la coupe d'Atrée, & courons tous ensemble sacrifier à la liberté sur l'autel de la concorde ».

Signé, MICHAUD (de l'Ain.).

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET.

Suite de la séance du 18 messidor.

Le conseil a rendu sa séance publique à cinq heures, & il a pris cinq résolutions, dont voici le précis.

Première résolution.

A dater du 1^{er} vendémiaire prochain, les loyers des maisons seront payés en mandats; chaque franc sera représenté par la valeur de dix livres de bled.

Les baux antérieurs au 1^{er} vendémiaire, & tous ceux stipulés en numéraire, seront payés en entier sur ce taux. Les prix des baux postérieurs sera réduit en valeur réelle d'après l'échelle de proportion, fixée par la loi du 15 germinal. Les locataires qui se croiront lésés pourront résilier, en avertissant avant le 1^{er} feuctidor.

Deuxième résolution.

A compter du jour de la publication de cette loi, chaque citoyen pourra contracter comme bon lui semblera; nul ne pourra refuser le paiement en mandats au cours du jour & du lieu où l'engagement sera effectué.

Troisième résolution.

Pour les transactions qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier, les débiteurs paieront en mandats la valeur de dix livres de bled pour chaque franc.

Les obligations postérieures, & autres que celles contractées en numéraire, seront réduites en francs au taux du jour où la stipulation aura eu lieu, d'après le tableau annexé à la loi.

Quatrième résolution.

Les rentes & leurs intérêts, les légitimes, les dons, les douaires, seront payées pour l'an IV en mandats; chaque franc représentera dix livres de bled.

Cinquième résolution.

A compter du jour de la publication, les articles II & III de la loi du 15 germinal dernier sur les remboursements sont rapportés.

Dupuis demande la parole pour une motion d'ordre. Il pense qu'un simple considérant attaché à une résolution ne suffit pas pour éclairer les citoyens quand ils n'ont pas assisté aux délibérations préparatoires. Je ne crois pas, dit-il, que le corps législatif doive ressembler à ces prêtres de l'antiquité, qui, renfermés dans leur sanctuaire, n'en ouvrent les portes au peuple, que pour lui prononcer leurs oracles.

De violens murmures interrompent l'orateur; plusieurs membres demandent la parole & vont à la tribune. Fermez la discussion, s'écrie-t-on de toute part.

Dupuis. — Si vous ne voulez pas m'entendre, je me ferai imprimer.

Plusieurs voix. — Vous en êtes bien le maître.

Il est bon, s'écrie Doucet, que le peuple sache que Dupuis n'a pas demandé la parole une seule fois pendant les délibérations qui ont eu lieu en comité général. Si

je connoissois moins sa moralité, je m'effrayerois de cette espèce de manifeste qu'il vient de lancer.

Quoi! pendant six jours consécutifs le conseil s'est occupé du soin de rétablir les intérêts les plus sacrés, qu'on avoit eu l'impudeur de violer par des vociférations & des motions d'ordre préparées à loisir dans des lieux que je ne veux pas nommer! & c'est contre cette intention sage qu'on s'élève en ce moment!

Veut-on transformer le conseil en un arène de gladiateurs, & conspirer contre la raison? Non, le conseil n'a point ces prêtres imposteurs qui jetoient dans le public des oracles perfides, sans en expliquer les motifs; les considérans de chaque résolution & la discussion approfondie qui a eu lieu réfutent victorieusement cette déclamation virulente....

Oui, oui, s'écrie-t-on, & c'est une infamie.

La constitution autorise les comités secrets pour éviter ce que l'opinant sembleroit vouloir faire, pour éviter, dis-je, le déchirement de la patrie! Qu'on me pardonne cet élan d'indignation, dans un moment où l'on jette au milieu de nous un nouveau brandon de discorde; dans un moment où notre union seule peut attérer les factieux qui conspirent sans cesse, & préparer les triomphes de nos intrépides armées. J'aime à croire que l'opinant n'a point eu d'intention coupable; mais, sans doute, il est égaré par des discours perfides & par des feuilles mensongères, dans lesquelles une cabale impie distille impudemment le poison de l'anarchie, de la révolte! J'invoque l'ordre du jour.

Bourdon, de l'Oise. — Je demande que Dupuis soit entendu. Il ne manqueroit pas d'arguer de notre opposition pour confirmer ses déclamations. Qu'il parle! nous sommes assez forts pour lui répondre!

Dupuis reprend la parole; il dit que ce qui le révolte c'est de ne pas voir appliquer aux transactions du passé les mesures justement prises pour l'avenir.

Bourdon de l'Oise. — La motion du préopinant a deux objets:

1^o. Il demande pour les transactions passées une mesure qu'il seroit aussi injuste qu'impossible d'adopter; cela a été prouvé en comité général, où le préopinant n'a rien dit.

2^o. Il s'est permis contre une disposition de la constitution une censure des plus amères. Je demande qu'il soit censuré lui-même.

Après quelque agitation le conseil passe à l'ordre du jour.

Séance du 29 messidor.

Plusieurs communes réclament contre les abus qui ont lieu journellement dans la vente des biens nationaux. Ces adresses sont renvoyées à une commission.

Le conseil a entendu ensuite un rapport sur les droits d'enregistrement; les projets présentés à la suite seront imprimés.

Nota. Le reste de la séance a été employé à des objets peu importants. Nous les ferons connoître demain. Le conseil des anciens a approuvé la résolution sur les transactions entre particuliers.